



CODE DE VIE DE CANTINE CHARTRE DE BONNE CONDUITE

J'AI LE DROIT DE :

- Parler
- Etre poli(e) (dire bonjour, merci, au revoir, s'il te plait ...)
- Respecter les autres, grands et petits
- Manger proprement
- Respecter le matériel
- Rester bien assis
- Obéir
- Lever le doigt lorsque je souhaite demande quelque chose



JE N'AI PAS LE DROIT DE :

- Crier
- Insulter les autres
- Gaspiller la nourriture ou jeter la nourriture
- Bouger beaucoup
- Désobéir
- Se lever sans demander la permission
- Sortir de table



1^{ère} étape : Ecrit aux parents précisant la faute

1^{ère} croix : Ecrit et repas isolé des autres enfants

2^{ème} croix : Ecrit avec copie du motif de la sanction : lignes à copier, ou autre

3^{ème} croix : Ecrit et rencontre entre parents et responsable

4^{ème} croix : Ecrit et rencontre entre Maire, parents et enfants

5^{ème} croix : exclusion de 1 à 4 jours selon gravité des faits

Exclusion temporaire supérieure à une semaine à définir selon circonstances : agressions physiques envers les autres élèves ou le personnel, dégradation importante ou vol du matériel mis à disposition

NB : Avant d'établir une croix, une étape intermédiaire sera appliquée consistant à un mot destiné aux parents précisant la faute. Les parents devront le signer et retourner à la cantinière. La croix supplémentaire interviendra à la faute suivante pour laquelle les parents seront également informés par écrit avec retour signé.